

SECTEUR 1. RUE DE BELLEVUE (ouest)



<b>Superficie :</b>	0,55 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	11 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	6		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	0		
<b>Systeme assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		

Au cœur du bourg, le site est destiné à accueillir une nouvelle offre résidentielle avec la construction de six lots individuels ou semi-collectifs.

L'aménagement du site doit garantir le maintien des haies et talus existants dans sa frange sud et ouest. Seule une ouverture restreinte peut être réalisée pour permettre la traversée piétonne.

L'accès doit être réalisé via la rue de Bellevue, avec une possibilité laissée pour rejoindre la rue de la Mairie, afin de favoriser la transversalité de l'îlot. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération. Le maillage viaire doit être complété par l'aménagement de traversées piétonnes permettant notamment de rejoindre l'équipement sportif, au sud, et le centre-bourg, au nord.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.